



DECISION N° 2

A la suite de la sortie de route du concurrent N° 9 dans l'ES 9, Il a été attribué un temps proportionnel calculé d'après les chronos dans l'ES 8 aux trois concurrents bloqués sur l'incident :

N° 10 :	08:36.2
N° 11 :	08:37.2
N° 14 :	08:05.7

Fait à Vendôme le 28 septembre 2019 à 10 h 15

Le président,

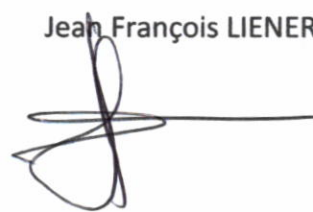


Jean-Claude CRESP

les membres,



Gilles GUILLIER



Jean-François LIENERE